

PRÉAMBULE

La FFM entend rappeler son souci prioritaire de protection des publics et de lutte contre la propagation du virus.

Elle fait donc toujours appel à la vigilance, au sens des responsabilités et au civisme de tout à chacun, qu'ils soient dirigeants de clubs, officiels, pratiquants ou accompagnateurs pour assurer la mise en place et le respect des préconisations exposées dans le présent document.

Le déconfinement a déjà connu deux phases selon un principe de progressivité, en application des annonces gouvernementales successives. Au regard de l'évolution favorable de la situation sanitaire de notre pays, la troisième phase qui a été initiée le 22 juin dernier permet de lever de nouvelles contraintes et la reprise prochaine de nos compétitions, sous conditions.

Le présent document a pour finalité d'exposer aux moto-clubs organisateurs les recommandations de la FFM quant à l'organisation de manifestations sportives (situées en zone verte) dans le contexte sanitaire actuel.

REPRISE DES COMPÉTITIONS

Les dernières annonces gouvernementales ont fixé la date de reprise des manifestations sportives au 11 Juillet 2020.

A compter de cette date, les manifestations motocyclistes pourront accueillir jusqu'à 5.000 personnes dans le respect des règles sanitaires et de distanciation physique en vigueur.

Cette jauge de 5.000 personnes comprend tout à la fois les membres de l'organisation, les officiels, les pilotes et leurs accompagnateurs ainsi que le public.

Nous appelons votre attention sur le fait que les Préfectures peuvent, au regard de la situation sanitaire locale, imposer des dispositions complémentaires et/ou différenciées aux règles générales exposées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- En tout temps et en tous lieux, le respect des gestes barrières doit être assuré. Le principe de distanciation physique doit être respecté. Dans les espaces clos (accueil administratif, salle de briefing, etc...) où la distanciation physique ne peut être respectée (moins d'un mètre), le port d'un masque « grand public » est obligatoire ;
- Les moto-clubs organisateurs devront notamment :
 - Désigner un référent COVID-19 chargé de veiller au bon respect des règles sanitaires et du présent protocole ;
 - prévoir l'affichage des consignes sanitaires et des gestes barrières en plusieurs points du site de pratique (accueil pilotes, entrée(s) spectateurs, spéciales, zones, etc....) ;
 - assurer un nettoyage quotidien de leurs installations (accueil administratif, Direction de course, salle de briefing, salle de Jury, local technique et de chronométrage, etc...) et veiller à désinfecter régulièrement les points de contact ;
 - assurer un nettoyage régulier des sanitaires et des douches individuelles ;
 - l'utilisation de vestiaires collectifs est interdite jusqu'à nouvel ordre ;
 - veiller à ce que les flux de circulation, tant des pilotes que des spectateurs, soient organisés de façon à permettre le respect des règles de distanciation physique ;
 - veiller à ce que les points de « contact » identifiés (entrée(s) spectateurs, accueil pilotes, salle de briefing, buvettes et autres) soient aménagés de façon à permettre le respect des règles de distanciation physique (marquage au sol par tous moyens, contrôle et rappel effectués par des personnes de l'organisation, etc...) ;

- 
- Toute personne présentant des symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre, perte de l'odorat et/ou du goût) doit se déclarer auprès de l'organisateur pour être prise en charge (se référer au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés) ;
 - Le personnel médical et/ou les secouristes présents sur la manifestation devront être en capacité d'accueillir et prendre en charge toute personne suspecte d'une infection au COVID-19 ;
 - Le speaker de la manifestation (s'il y en a un) devra régulièrement effectuer des annonces sonores à destination du public leur rappelant les consignes sanitaires à respecter et les règles de distanciation physique à observer ;
 - Les stands de vente de nourriture à emporter/buvettes sont autorisés. Toutefois, en cas de places assises ou mange-debout mis à disposition du public, les règles relatives à la restauration seront applicables (distanciation minimum d'un mètre entre chaque table) ;
 - Privilégier l'inscription aux épreuves par voie dématérialisée plutôt que sur place le jour de l'épreuve. De même, privilégier la souscription de licence « une manifestation » via l'Intranet Fédéral ;
 - Tout matériel prêté aux bénévoles/officiels pour les besoins de l'organisation (drapeaux, radios, etc...) devra être désinfecté dès sa restitution ;
 - Pour les réunions, limiter la participation aux seuls personnes strictement nécessaires (représentant du club, Jury, Directeur de course, Responsables technique et chronométrage, représentant des pilotes, médical).

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET DISTRIBUTIONS DE TRANSPONDEURS

- Le moto-club organisateur de la manifestation doit s'assurer que les bénévoles et/ou officiels en charge notamment des contrôles administratifs, des contrôles techniques et de la distribution des transpondeurs, soient équipés du matériel de protection adapté à l'accomplissement de leur mission. Ils pourront, au choix de l'organisateur, être placés derrière des écrans d'accueil ou être équipés de masques « grand public » et/ou de visières de protection. Du gel hydroalcoolique notamment devra être mis à leur disposition ;
- Un marquage au sol est recommandé afin de faire respecter les mesures de distanciation physique ;
- Pour les contrôles administratifs et le retrait du transpondeur, seul le pilote est autorisé à se présenter (sauf pour les mineur(e)s qui pourront être accompagnés de leur représentant légal). Il devra venir avec son propre stylo pour procéder à l'émargement. Les accompagnateurs sont interdits ;
- Si les contrôles sont effectués dans une pièce close, les portes et fenêtres devront être ouvertes autant que possible afin de permettre une bonne aération du local ;
- Pour le contrôle technique, le pilote pourra, s'il le souhaite, être accompagné d'une personne de son choix pour l'assister. Le pilote présentera au commissaire technique ses équipements de protection et la machine devra être mise sur béquille ;
- Un flux de circulation devra être mis en place afin d'éviter les croisements de personnes dans le local. Dans la mesure du possible, il est recommandé que l'entrée et la sortie soit différenciée ;
- Les équipements de protection individuelle ne peuvent en aucune manière être échangés ni partagés, quelle que soit leur nature.

REMISE DES PRIX

- Limiter le nombre de remises des prix au strict nécessaire pour éviter les attroupements ;
- Remise des prix sans hôtesse/hôtes dans le respect des gestes barrières (sans serrage de main ni embrassades) ;
- Rappeler au public l'impérative nécessité de respecter les règles de distanciation physique ;
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels, élus et les sportifs ;
- Limiter l'accès au podium à un nombre de personnes restreint ainsi qu'aux trophées ;
- Limiter les échanges de micro.

COMMISSAIRES DE PISTES

- La prise de poste devra se faire dans la mesure du possible à pieds. Toutefois, dans le cas où la configuration du circuit ou si les contraintes horaires imposent l'utilisation d'un moyen de transport collectif, le port d'un masque « grand public » est obligatoire ;
- En poste, les commissaires devront respecter les règles de distanciation physique ou à défaut être équipés de masques « grand public ».
- Il est recommandé que les commissaires utilisent leurs propres drapeaux. Si les jeux de drapeaux sont fournis par l'organisateur ou le circuit, ils devront être désinfectés en début et en fin de journée ;

BRIEFING PILOTES

- Dans le cas où la tenue d'un briefing pilote est nécessaire, il est recommandé que celui-ci puisse être adressé par courriel dans les jours qui précèdent l'épreuve ;
- Le moto-club organisateur doit prévoir du gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle ;
- Si le briefing doit être réalisé en présence des pilotes, un contrôle des licences sera réalisé à l'entrée de la salle et les participants devront respecter les règles de distanciation physique. A défaut, les participants devront être équipés de masques « grand public » ;
- Aucun accompagnateur n'est autorisé ;
- Un temps de pause suffisamment long devra être prévu entre chaque briefing pour permettre une bonne aération de la salle.

FFMOTO.ORG



/FFMOTOCYCLISME



@FFMOTO



@FFMOTO



FFM.TV

Il revient, au moto-club organisateur, en lien avec le service médical et/ou les secouristes présents sur la manifestation, de prévoir préventivement une procédure adaptée de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques afin de les isoler rapidement dans une pièce dédiée (local ou zone identifiée sous une tente) et de les inviter à rentrer chez elles et contacter leur médecin traitant. En cas de survenue d'un cas avéré, le référent doit pouvoir faciliter l'identification des contacts.

L'utilisation de l'application STOP-COVID peut en ce sens être utile.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

- 1- Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée et aérée en appliquant immédiatement les gestes barrière, garder une distance raisonnable avec elle (au moins 1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou à usage médical si disponible.
- 2- Mobiliser le professionnel de santé et/ou les secouristes et en informer le référent COVID désigné par le moto-club.
- 3- En l'absence de signe de gravité, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le SAMU 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

- 4- Après la prise en charge de la personne, procéder au nettoyage et la désinfection du lieu de prise en charge.
- 5- Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé), sauf dans les situations particulières (professionnels d'établissements de santé ou médico-sociaux ou d'opérateurs d'importance vitale...).

FFMOTO.ORG



/FFMOTOCYCLISME



@FFMOTO



@FFMOTO



FFM.TV